

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2023-33 du 20 septembre 2023

**OBJET : DIAGNOSTICS MAISONS DE BOURG – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE DIAGNOSTICS DE DEUX MAISONS DE BOURG SITUÉES PLACE COMMELIN ET PLACE DE LA BASCULE**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la consultation relative au diagnostic des Maisons de bourg ;  
Vu les notifications d'attribution des marchés de diagnostic du 11 mai 2023 ;  
Vu la délibération 2023-65 du 19 juin 2023 relative à une demande de subvention au titre du dispositif départemental « Restauration du patrimoine » dans le cadre du diagnostic architectural et patrimonial des Maisons de bourg sises Place Commelin et Place de la Bascule ;  
Vu les notifications des deux marchés en date du 11 mai 2023 ;

Considérant la décision 2023-32 prise sur demande du titulaire et relative au transfert du marché suite à la réorganisation interne du cabinet d'architecte ;

### Décide :

**Article 1 :** Les marchés de diagnostics des deux Maisons de bourg situées Place Commelin et Place de la Bascule sont attribués à l'agence Catherine PROUX Architectes – SIRET n°90019483800026 – située 30 quai Saint-Cast 35000 Rennes.

**Montant marché diagnostic** 12 128,57 € HT  
Maison de bourg Place Commelin

**Montant marché diagnostic** 12 128,57 € HT  
Maison de bourg Place de la Bascule

Le Maire,  
Patrick BEILLON

